



## Une réponse ministérielle est attendue ... (1<sup>er</sup> épisode)

Monsieur le ministre,

La question des rémunérations et de l'évolution du pouvoir d'achat est centrale dans les préoccupations actuelles des agents.

Les très longues périodes de gel, voire la glaciation, du point d'indice, ont fini par aboutir à un vrai recul du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires. C'est tout simplement mécanique par rapport à l'évolution du coût de la vie, de l'énergie, de l'alimentation, du logement etc. Que dire de l'écrasement des grilles indiciaires, de l'abandon de la GIPA, des plans de qualification successifs plus que minimalistes et inacceptables, du jour de carence et de la diminution de 10 % de l'indemnisation des trois premiers mois des arrêts maladie ? Cette liste n'est pas exhaustive.

Le contexte inflationniste actuel aggrave encore cette perte de pouvoir d'achat. Par ailleurs, l'expérience a démontré qu'après de fortes hausses, il n'y a jamais de retour en arrière complet.

Pour les agents ayant les revenus les plus faibles, c'est un risque réel de paupérisation qui se profile.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est urgent et nécessaire d'ouvrir un chantier sur l'augmentation des rémunérations.

Si votre réponse doit se résumer à un discours de responsabilité, le rappel de l'état des comptes publics ou l'ombre noir de la dette, nous pouvons déjà vous répondre que l'évolution de la rémunérations des agents n'est factuellement pas responsable de la dérive des comptes, mais qu'elle constitue généralement un élément de relance de la consommation.

Lors d'un précédent CSAM, la ministre Amélie De Montchalin avait admis que l'ouverture de tels travaux était nécessaire, au moins pour préparer des jours meilleurs. Mais nous ne voyons rien poindre à l'horizon, hormis des discussions à la Fonction Publique, pour arrêter une liste de thématiques qui seront discutées l'an prochain ou bien encore pour se projeter à l'horizon 2050, quand le gouvernement ne sait pas de quoi sera fait le budget de l'an prochain.

Les derniers résultats de l'observatoire se sont un peu améliorés, mais il reste une constante : l'indice de satisfaction par rapport à la rémunération reste toujours l'un des plus bas (seulement battu par le degré de pessimisme vis-à-vis de l'évolution de nos services ...) Le détail par catégorie

et type de populations donne même une indication des priorités d'action qui pourraient être envisagées.

Monsieur le ministre, les fédérations attendent des réponses immédiates sur ce terrain !

Paris, le 14 avril 2026



## Une réponse ministérielle est attendue ... (épisode 2)

Monsieur le ministre,

Nous constatons que, dans de nombreux domaines de l'Etat, le ministère de l'Intérieur semble se laisser aller à des dérives hégémoniques.

Et nous souhaitons vous entretenir du périmètre douanier qui semble être visé par ce même ministère.

A la lecture de l'ambitieux projet de loi RIPOST, nous avons eu la surprise de découvrir, s'agissant de l'axe n° 7, que les forces de sécurité pourraient conduire, sans réquisition, des opérations de fouilles de coffres et de bagages en zone frontalière en coordination et en complémentarité de l'action douanière, afin de lutter contre l'entrée des armes et des stupéfiants sur le territoire.

Si permettre aux différents services de lutter contre les différentes menaces ne pose évidemment pas de problème de fond, c'est néanmoins une prodigieuse confusion des genres à laquelle nous risquons d'assister en l'espèce.

En effet, cela revient à transformer un policier ou un gendarme en douanier. Cela revient, de facto également, à affaiblir le service public sous votre autorité. Or, les douanes ont des atouts que la police et la gendarmerie n'ont pas: compétence métier, suivi des déclarations à l'import comme à l'export, contrôle du blanchiment en lien avec les prohibitions, coopération entre les deux branches (SU et CO), renseignement dédié, positionnement en frontière, coopération douanière internationale... La DGDDI est une force, en plus d'avoir des résultats exemplaires.

Le projet vise de façon explicite le contrôle à l'entrée, en traduction douanière : le contrôle à l'importation. C'est clairement une pierre (plutôt du genre mégalithe ...) jetée dans le jardin de la DGDDI.

Cette perspective s'inscrit peu de temps après une évolution juridique globale tendant à encadrer les pouvoirs des agents des Douanes. Nous faisons ici référence à l'obligation de motivation du contrôle à la circulation qui constitue l'un des plus grands fondements de l'action de la Douane.

Vous comprendrez donc aisément à quel point le sujet est sensible pour cette administration et pour les agents qui la composent.

L'ensemble des fédérations ministérielles appuie donc sans réserve l'expression de l'intersyndicale douanière quant à cette (r)évolution possible.

Avec ce projet de loi, c'est l'unicité de la Douane et le positionnement de la branche Surveillance qui pourraient être remis en question.

Si le ministère de l'Intérieur affiche des ambitions manifestes, il est de votre responsabilité de préserver le positionnement et l'ancrage de la Douane dans notre propre ministère et de tracer les perspectives possibles.

Paris, le 14 avril 2026



## Réponse ministérielle attendue ... (épisode 3)

Monsieur le ministre,

Depuis 2007 et la réforme dite ReATE, la DGCCRF exerce ses missions, tiraillée entre une structure interministérielle et son ministère de rattachement historique Bercy.

Alors que les 20 ans de ladite réforme se rapproche, le constat d'échec, en ce qui concerne la DGCCRF, est patent. L'exercice de ces missions si importantes pour nos concitoyens n'a en rien été facilité. Bien au contraire.

Ce constat est largement partagé et a été pointé dans les travaux de la Cour des Comptes. Cette dernière a dessiné trois pistes d'évolution possible. Une sortie du cadre ReATE serait, pour nous, la solution adéquate. Une option médiane tendant à reconstruire une chaîne de commandement cohérente, en sortant administrativement des DDI, pourrait être une voie corrigeant cette situation, sous réserve que les échelons départementaux soient dotés de moyens suffisants pour agir.

Une chose est certaine : le statu quo serait la pire des choses et fragiliserait encore davantage cette administration. Vous avez l'occasion de faire évoluer les choses, cette occasion, nous ne pouvons pas la manquer.

Les agents n'en peuvent plus, fatigués de cette situation inextricable, dont l'État semble avoir toutes les peines du monde à sortir.

Il nous semblait que le consensus vers cette « voie du milieu » était largement portée dans un exercice réussi de dialogue social, ce qui nous change quelque peu, en termes d'organisation des missions ...

En tout logique, la suspension de ces travaux et la mise en place d'une mission flash confiée aux deux inspections générales a encore accru la défiance des personnels.

Les fédérations ministérielles ne comprennent pas ce choix et appuient complètement et totalement l'initiative visant à – enfin ... - améliorer les conditions d'exercice des missions.

Même dans l'attente du rapport des inspections générales, les fédérations souhaitent une expression politique forte de notre ministère, quant à l'avenir de la DGCCRF.

Paris, le 14 avril 2026